

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE ROBIAC – ROCHESSADOULE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 47-2025

Séance du 21 octobre 2025

Date Convocation : 14/10/2025 Date Affichage : 14/10/2025

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 10

Nombre de procurations : 1

Nombre de voix exprimées : 11

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt et un octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Robiac-Rochessadoule, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Robiac-Rochessadoule, Salle des Conférences, sous la Présidence de Monsieur CHALVIDAN Henri, Maire.

Présents : Mr CHALVIDAN Henri, Maire, Mr D'ORIVAL Jean-Marc, Mme PELATAN Nicole, Mme LEZE Christine, Adjoints, M. CONTANDRIOPoulos Yves, M. GONNET Thierry, Mme THOMASSET Marie-Christine, Mme MILLET Cécile, Mme AGRA Régine, M. PERCETTI Jérôme,

Absents ayant donné procuration : Mr PONTET Jean-Luc a donné procuration à Mr CHALVIDAN Henri

Absents non excusés : Mme ADAM Agnès,

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine THOMASSET

Objet de la délibération : Décisions modificatives M49 Assainissement - Investissement

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de faire des modifications dans le budget assainissement pour remplacer l'armoire électrique du poste de relevage du Poujol et mettre en place un système de télésurveillance :

Compte	dépense	recette
2156 Matériel spécifique d'Exploitation 203 (frais d'étude)	- 9 000.00 €	+ 9 000.00 €



Le Maire,
M. Henri CHALVIDAN

La Secrétaire,
Mme Marie-Christine THOMASSET

1. < - /

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication le

Accusé de réception en préfecture
030-213002165-20251021-21102025_472025-DE
Reçu le 23/10/2025